

L'ÉPOPÉE NORMANDE AUX INDES OCCIDENTALES

Au printemps dernier, devant le portail royal de Notre-Dame de Chartres, des amis me présentèrent un jeune Canadien, étudiant à la Cité Universitaire de Paris. Une vive sympathie nous unit immédiatement. Venus pour 24 heures, nous sommes restés 8 jours à déchiffrer ensemble l'admirable livre de pierre consacré à la gloire de la Vierge et si merveilleusement enluminé par ses verrières.

Un soir, tout ébloui encore des splendeurs que nous venions de contempler, mon jeune camarade me fit remarquer que de l'endroit où nous nous trouvions, la cathédrale faisait songer à un immobile esquif dont les clochers figuraient les mâts, et les voiles semblaient être les nues que le vent déployait ou carguait tour à tour.

Cette remarque nous amena à parler de navigations, de colonisations en des terres lointaines. Et, comme les ancêtres de mon camarade sont originaires de Normandie, je lui narrai les fastes de ces marins normands qui au XVII^e siècle fondèrent les colonies françaises aux Iles de l'Amérique. Je lui racontai leurs luttes épiques contre les sauvages Caraïbes, les Espagnols, les Anglais ; je lui parlai de l'œuvre admirable des missionnaires, des Compagnies de colonisation qui se succédèrent aux Antilles.

— Je crois entendre, me dit mon jeune camarade canadien, transposée sous d'autres cieux, l'histoire même des origines de mon pays. Tout ce passé glorieux intéresserait, je crois, mes compatriotes. Pourquoi ne feriez-vous pas une conférence au Canada sur ce sujet : l'Épopée normande aux Indes occidentales ?

Voilà l'origine carnutée de cet article. Et puisque vous connaissez le responsable, — dois-je dire le coupable ? — vous voudrez bien, je l'espère, m'accorder toute votre indulgence, au cas où votre plaisir à me lire serait moindre que vous ne l'espérez.

* * *

Maintenant quittons Chartres à tire d'ailes. Laissons, sentinelles de pierre dressées sur la Beauce, ses clochers s'estomper dans le lointain, et arrivons au Havre, où nous voudrions — en l'an de grâce 1625 — vous faire assister à un départ pour les « Iles du Pérou », c'est ainsi que l'on appelait, à cette époque, les Antilles.

Le quai Notre-Dame où s'agite une foule de parents, d'amis, venus pour dire adieu à ceux qui s'embarquent, rappelle une estampe de Jacques Callot. Entre le grand escalier de pierre où clapote la mer et l'*Espérance*, navire de 120 tonneaux, mouillé à quelques encablures, c'est un va-et-vient continuel de canots, de chaloupes où prennent place des marins, des contremaîtres, des pilotes, des officiers.

Voici Urbain du Roissey, sieur de Chardonville, lieutenant, Guillaume Lescuyer et Dubuc, enseignes, Daniel Lefèvre, maître d'équipage. Poirier, Poitevin et Lecomte, tous trois canonniers, sont assis à l'avant de la seconde chaloupe. Jean Roulland et Jacques Lafosse portent sur leurs genoux des petites caisses pleines de terre où sont semés des plants de salade ; et puis voici Antoine Bertin, de Fécamp, Guillaume le Boucher, de Barfleur, maître Pierre Le Normand, chirurgien, et bien d'autres encore.

Non loin de l'estacade, un personnage à la figure bronzée, tout en surveillant l'embarquement, s'entretient avec l'armateur Jean Cavelet : C'est Pierre Belain d'Esnambuc, capitaine du Roi sur les Mers du Ponant et conducteur, après Dieu, de l'*Espérance*.

De telles scènes, croyez-le, ne sont pas imaginaires. Des graveurs contemporains les ont burinées dans le cuivre et les noms que nous venons de citer sont extraits de la charte-partie de l'*Espérance*, qui provient des actes de tabellionage du Havre.

Ces chartes-parties éclairent d'un jour tout nouveau la question des origines de la colonisation aux Antilles. Grâce à ces documents, il apparaît que dès la fin du XVI^e siècle, mais surtout au début du XVII^e, il existait entre la Normandie et les Antilles un courant d'émigration relativement intense. De nombreux navires : le *Saint-Louis*, le *Saint-Pierre*, le *Croissant*, la *Sirène*, la *Levette*, pour n'en citer que quelques-uns, étaient armés pour les « Iles du Pérou ».

Les marins débarquaient dans l'une ou l'autre de ces îles : Martinique, Guadeloupe, Dominique ou Saint-Christophe. Les uns coupaient et équarrièrent des bois précieux, d'autres cultivaient du « pétun », — du tabac, — d'autres encore échangeaient des écailles de tortue avec les sauvages. Lorsque le capitaine jugeait la cargaison suffisante, il mettait à la voile et regagnait son port d'attache : Le Havre, Dieppe, Honfleur ou Saint-Valéry-en-Caux.

En somme, bien avant la colonisation officielle, il existait aux Antilles des entreprises individuelles dénotant une organisation économique analogue à celle que nous verrons fonctionner plus tard. Des faits semblables se produisirent sur les côtes canadiennes où des marins bretons et basques s'installèrent de leur propre chef pour pêcher la morue et plus tard se livrer à la traite des pelleteries.

Mais, aux Îles de l'Amérique, il n'y avait pas que le trafic. En se postant sur certaines routes maritimes ou aux débouquements, il était des aubaines imprévues, celles que l'on gagnait au prix de son sang, en enlevant les galions d'Espagne, les caravaques ventruës où s'amoncelaient les trésors des Indes occidentales. Vraiment, à cette époque, la mer Caraïbe était bien, selon l'expression d'Alcuin, le « champ des audacieux ».

Pierre Belin d'Esnambuc

Cette épithète convient parfaitement à Pierre Belain d'Esnambuc, qui après avoir dit adieu à son armateur, va, lui aussi, s'embarquer sur l'*Espérance* pour faire « Dieu aidant, le voyage aux Îles du Pérou et autres parties de l'aval ». Ce sont les termes même de la charte-partie.

Cette désignation assez vague et surtout la présence à bord, indépendamment du bas état-major, d'un lieutenant, de deux enseignes et d'un chirurgien nous font présumer qu'il s'agit en l'occurrence d'une de ces expéditions mixtes, mercantiles et « de course », qui étaient fréquentes à cette époque.

Jusqu'aux Caïmans, la traversée se passa sans encombre. Mais voici qu'au large de ce groupe d'îles situées au sud de Cuba, d'Esnambuc aperçoit au bout de sa lunette, un galion d'Espagne lourdement chargé. L'*Espérance* fut-elle attaquée comme le dit le P. du Tertre, « l'Hérodote des

Antilles » ? Nous croyons plutôt que le brigantin havrais, plus fin voilier que le navire espagnol, prit l'offensive. Mais que pouvait son modeste armement contre l'artillerie nombreuse du haut-bord castillan ? Après trois heures de lutte acharnée, l'*Espagnol* fut contraint d'abandonner la partie. Mais le navire français qui avait les voiles « toutes trouées », les vergues en « pantenne », dut chercher un refuge au plus près pour réparer ses avaries. L'île où aborda d'Esnambuc était Saint-Christophe, aujourd'hui Saint-Kits.

D'Esnambuc connaissait Saint-Christophe pour y avoir passé, voire séjourné plusieurs fois. Au précédent voyage de l'*Espérance*, il y avait même laissé son compatriote Le Vasseur, qui, avec un petit groupe de Normands réfugiés dans l'île en diverses circonstances, se livrait à la culture du « pétun ».

D'Esnambuc est accueilli sur le rivage par les vivats des Français. Il fait débarquer son monde, surveille le pansement des blessés par le chirurgien du bord, et, laissant le commandement à son lieutenant du Roissey, il s'en va avec Le Vasseur visiter les plantations.

— Voilà du « pétun » qui vaut des lingots d'or, dit notre capitaine en froissant entre ses doigts, en connaisseur, les feuilles larges et saines de la solanée américaine.

Sa visite terminée, d'Esnambuc entre dans la « case » de Le Vasseur. Une femme sauvage apporte du *ouicou*, boisson caraïbe faite de patates douces bouillies, de galettes de manioc fermentées dans de l'eau et aromatisée avec de la cannelle.

Le crépuscule des tropiques poudre d'une teinte lilas les cimes des arbres géants — acomats, bois de fer, acajous — qui reculent progressivement devant les défricheurs pour faire place aux champs de tabac et aux cultures vivrières. Des nègres passent, revenant des plantations. Ils portent sur la tête des paquets d'herbe fraîche pour le bétail.

D'Esnambuc est rêveur... presque triste. Voilà vingt ans qu'il bourlingue sur les mers du Ponant et il n'est guère plus riche que le jour — il avait alors dix-huit ans — où il s'embarquait sur le *Petit Orguy*, un brigantin de quarante-cinq tonneaux envoyé à « Cannibales et autres lieux en la côte du Brésil ». Il songe à son premier commandement à la mer, sur la *Marquise*, et à cette *Espérance* maintenant bien endommagée, qu'il gouverne depuis six ans. Il pense

aux tempêtes qu'il a essuyées, à ses abordages, à ses combats avec les Espagnols, qui traitent en forbans les navires rencontrés au-delà de cette fameuse « ligne des amitiés », située à l'ouest du méridien des Açores.

Mais aux âmes trempées comme celle de d'Esnambuc, la rêverie n'est jamais de longue durée. Et comme Le Vasseur, futur commandant de l'Île de la Tortue — ce nid de corsaires — lui avoue que la culture ne l'intéresse guère, qu'il considère Saint-Christophe comme un poste d'observation d'où il peut guetter les galions espagnols, d'Esnambuc, qui a supputé mentalement le profit que l'on peut retirer de la vente du tabac qu'il vient de voir sur pied, propose à Le Vasseur d'acheter sa récolte et de lui céder ses droits de « premier occupant » de Saint-Christophe.

Ils tombèrent d'accord sur le prix de 3000 livres.

L'idée était brusquement venue à notre capitaine d'exploiter en grand cette denrée, alors exclusivement coloniale, en fondant avec l'appui de son gouvernement une compagnie de colonisation analogue à la « Compagnie des Associés », qui fonctionnait au Canada depuis 1617.

Il restait à mettre ce projet à exécution.

Nous devons dire au préalable que, presque en même temps que d'Esnambuc, abordait également à Saint-Christophe, à la tête d'une colonie d'Anglais subventionnée par Lord Carlisle, le capitaine Thomas Warner, qui, par parenthèse, avait été aussi mal traité par les Espagnols.

Anglais et Français se partagèrent les terres. Les salines, les rades, les rivières, la pêche, la chasse furent reconnues communes aux deux nations. De part et d'autre, il fut convenu que l'on se prêterait main forte pour lutter contre les Espagnols ou s'opposer aux incursions des sauvages Caraïbes. Même le cas de guerre entre les deux couronnes était prévu. Les Anglais et les Français promettaient, le cas échéant, de ne commencer les hostilités que sur des ordres formels de leurs souverains et après s'être mutuellement avertis.

En somme, c'était un véritable condominium — le premier en date à notre connaissance — sous lequel les sujets des deux nations auraient pu, dit le P. du Tertre, « espérer un repos perdurable ».

Français et Anglais eurent bientôt, du reste, l'occasion d'éprouver la solidité de leur alliance défensive contre les

Caraïbes. Ces sauvages, qui, jusqu'alors, avaient vécu en bonne intelligence avec les Français, formèrent le projet de se débarrasser d'étrangers dont le nombre commençait à les inquiéter. Leur complot fut dévoilé par une sauvagesse convertie au christianisme. Les Anglais et les Français songèrent naturellement à prévenir les desseins de leurs ennemis.

En conséquence, une nuit, après avoir poignardé dans leurs hamacs plus de cent Caraïbes, ils attendirent les Indiens des îles voisines appelés à la rescousse par ceux de Saint-Christophe. A la pleine lune, lorsque les nombreuses pirogues chargées de 3000 sauvages arrivèrent, les Anglais et les Français en laissèrent descendre une partie, puis ils les chargèrent avec impétuosité. Le combat fut terrible. Plus de cent Européens moururent. Les flèches empoisonnées ne pardonnaient pas. Les Indiens finirent toutefois par plier et se rembarquèrent précipitamment dans leurs pirogues, laissant sur le rivage assez de morts pour que leurs corps assemblés formassent une pique en carré.

D'Esnambuc eut, une fois de plus, au cours de cette bataille l'occasion de donner maintes preuves de sa bravoure. Mais cet incident ne lui faisait pas oublier ses projets.

En attendant que son tabac soit torqué et mis en rouleaux, — en « rôles », comme on disait, — il interroge les Français, et, comme il les trouve très disposés à vivre sous sa conduite, il leur promet, sitôt son navire réparé, d'aller en France recruter des hommes et de travailler à l'établissement d'une Compagnie qui puisse subvenir aux besoins de la colonie qu'il amènera à Saint-Christophe.

A la fin de mai 1626, d'Esnambuc et du Roissey mettent à la voile pour la France. A quelques jours de là, le capitaine Thomas Warner cingle, lui aussi, vers son pays pour en obtenir des secours.

L'Espérance arriva au Havre où son odorante cargaison fut bien vendue. D'Esnambuc et du Roissey, en bel équipage, vinrent à Paris solliciter l'appui de Richelieu. Les propositions de nos deux gentilshommes cadraient trop bien avec les visées d'expansion maritime du Cardinal, alors en pourparlers pour acheter le gouvernement du Havre, pour qu'elles ne fussent pas agréées.

Le contrat d'association de la compagnie « destinée à faire habiter et peupler par les Français, les îles de Saint-

Christophe, de la Barbade et autres situées à l'entrée du Pérou, à faire instruire les habitants des dites îles dans la Religion Catholique, Apostolique et Romaine et à y trafiquer de denrées et marchandises » était signé le 31 octobre 1626, précédant d'une année l'acte d'établissement de la « Compagnie des Cent Associés ».

Richelieu, le surintendant des finances Rusé d'Effiat, le trésorier de l'épargne Duplessis-Guénégaud figuraient parmi les principaux actionnaires.

D'Esnambuc allait planter, d'une manière durable, aux Antilles les fleurs de lys, comme le Saintongeais Samuel de Champlain l'avait fait au Canada.

Les difficultés commencèrent au Havre et au Port Saint-Louis où d'Esnambuc et du Roissey allèrent recruter des « engagés ». Il s'en présenta plus qu'il n'était raisonnable d'en accepter : au total 500 hommes. Nous devons, à la décharge de d'Esnambuc, reconnaître qu'il eut la main forcée par l'armateur havrais Cavelet ; celui-ci croyait défendre les intérêts de la « Compagnie », dont il était un des principaux bailleurs de fonds.

Parti du Havre sur la *Catholique*, d'Esnambuc rejoignait, au large du Port Saint-Louis, du Roissey, qui commandait la *Victoire* et la *Cardinale*.

Le 24 février 1627, la petite flotte voguait vers Saint-Christophe. Le voyage fut particulièrement long. Les vivres, mal calculés, s'épuisèrent. On se vit obligé de rationner les passagers à un tel point que la moitié de ces malheureux périrent pendant la traversée.

Nous avons eu en mains, aux Archives des colonies, les chartes-parties de la *Catholique*, de la *Cardinale* et de la *Victoire* ; reliques émouvantes, véritable martyrologe où sont consignés les noms de ces engagés en majeure partie normands, mais aussi bretons, vendéens, saintongeais, poitevins, qui, croyant partir vers des eldorados, ne connurent que l'entrepont fétide et noir d'un brigantin.

Quand la petite flotte arriva le 8 mai 1627 à Saint-Christophe, les rescapés eux-mêmes, au dire du P. du Tertre, étaient dans un « pitoyable estat ». « Couchés sur le sable, à demi-morts, les crabes, descendus en grande abondance au bord de la mer, en mangèrent plus de trente. »

Permettez-nous de faire, ici, une dégression pour vous parler de ces crabes, qui sont bien un des spécimens les plus

étranges de l'étrange faune tropicale. Ce sont des crabes de terre. Leur carapace, grosse comme le poing d'un adulte, est plus bombée que celle du crabe de mer et diversement colorée. Les uns sont bleus, d'autres d'un gris rosé, d'autres encore marron avec taches brunes.

Au moment de la ponte, ces crabes sortent en bandes des trous où ils vivent pour se diriger vers la mer, en longeant le bord des rivières, les lieux humides et boisés. Leur descente se fait en si bon ordre, dit le P. du Tertre, qu'il semble qu'elle soit conduite par un maréchal de camp.

L'avant-garde n'est composée que de mâles ; puis, viennent les femelles en bataillons longs d'une lieue et larges de quarante à cinquante pas. Enfin, vient l'arrière-garde composée de mâles et de femelles.

Si quelqu'un s'approche à ce moment du gros de l'armée, les crabes reculent. Non pas lâchement, mais brandissant leurs pinces — leurs mordants — ou les frappant l'une contre l'autre, ils font un cliquetis si étrange que l'on croirait entendre le bruit des corselets et des tassettes d'un régiment de Suisses en marche.

Aussitôt que les crabes sont arrivés à la mer, ils se laissent couvrir deux ou trois fois par les premières vagues ; puis ils se retirent sous les rochers ou dans des trous qu'ils ont vite fait de creuser dans le sable du rivage.

Cependant, les œufs que les femelles portent sous le ventre ont grossi. Elles vont les secouer dans la mer qui les rejette sur le sable où ils éclosent à la chaleur du soleil. L'on voit alors — par millions — des petits crabes, gros comme l'ongle du pouce, se diriger vers la montagne.

L'arrivée des colons français avait malencontreusement coïncidé avec cette bizarre descente de crabes.

Toutes sortes de maux semblèrent alors se liguer pour désespérer notre petite colonie : attaques incessantes des Caraïbes comme à la Nouvelle-France celles des Iroquois, convoitises à peine dissimulées et empiètements des Anglais, lésinerie de la Compagnie, qui n'envoyait pas de bateaux à Saint-Christophe.

Ces vicissitudes déterminèrent d'Esnambuc à venir en France demander des secours à Richelieu.

La cour, après la prise de La Rochelle, était rentrée au Château de Saint-Germain où d'Esnambuc put obtenir une audience du Cardinal. Son Éminence, en robe rouge et

rochet de Malines tel que l'a peint Philippe de Champaigne, est dans son vaste cabinet de travail, dont les fenêtres s'ouvrent sur l'admirable paysage de la vallée de la Seine. A ses côtés, comme dans une large fresque, se tiennent le Capitaine de ses gardes, le chef d'escadre de Launay-Razilly, le commandeur Amador de Laporte, gouverneur du Havre, l'oncle du cardinal, François Fouquet, père du futur surintendant des finances, et de nombreux gentilshommes.

Les pointes émaillées des croix de Saint-Michel brillent sur les pourpoints de velours. Seul, le Cardinal porte le collier du Saint-Esprit.

Les portes s'ouvrent à deux battants et d'Esnambuc entre, escorté par deux Caraïbes portant des fruits et les productions les plus rares des tropiques. Il s'incline profondément devant Son Éminence. Avec quelle chaleur notre Capitaine ne dut-il pas plaider la cause de ses malheureux compatriotes ! Et, comme l'on comprend la joie de d'Esnambuc lorsqu'il entendit Son Éminence dicter sur le champ ses ordres à son secrétaire pour la Marine, Martin de Mauvoy !

Une flotte de dix vaisseaux de ligne commandée par l'Amiral de Cahussac devait avoir pour mission de cingler vers Saint-Christophe et d'y rétablir l'ordre.

Ce qui fut fait.

Mais à peine la flotte de Cahussac était-elle partie, qu'une « armada » de trente-cinq galions sous les ordres de don Federico de Tolède, « général de la mer océane », fit une descente à Saint-Christophe pour en chasser les occupants. Les Français et les Anglais, unis suivant leurs conventions, résistèrent héroïquement aux Espagnols. Mais devant des forces nettement supérieures ils durent capituler et promettre de quitter l'île.

D'Esnambuc, qui au cours de combats violents a eu la douleur de perdre un de ses neveux, s'embarque avec une partie des colons. Drossé par des courants et des vents contraires, il erre pendant trois semaines sur la mer avant d'atterrir à Saint-Martin pour y apprendre l'abandon de du Roissey, rentré en France, où le Cardinal doit le faire emprisonner à la Bastille. Puis, c'est le retour des colons, qui contraignent les Anglais — restés à Saint-Christophe contrairement aux promesses qu'ils avaient faites aux Espagnols — à leur restituer leurs terres.

L'âge héroïque est clos. L'âge de l'organisation commence. Sous la sage administration de d'Esnambuc, Saint-Christophe va connaître, enfin, une ère de prospérité chèrement gagnée.

Des navires hollandais et français viennent régulièrement trafiquer avec les colons. De Dieppe, du Havre, les départs d'émigrants se font de plus en plus nombreux. La petite Compagnie de Saint-Christophe, que les premiers associés avaient « comme abandonnée », est « amplifiée » et devient la Compagnie des Iles de l'Amérique, homologue de la Compagnie de la Nouvelle-France.

Bientôt la colonie-mère va essaimer aux îles voisines.

Un lieutenant de d'Esnambuc, Charles Lienard, associé à Duplessis occupe la Guadeloupe. Puis c'est le Général de Saint-Christophe lui-même qui le 1er septembre 1635 prend possession de la Martinique à la tête « d'une centaine de colons tous gens d'élite, accoutumés à l'air, au travail et à la fatigue des pays chauds ».

Après avoir laissé comme lieutenant à la Martinique Jean Dupont, l'ancêtre de M. Dupont, le Saint homme de Tours, dont la vie, à tant d'égards, fait songer à celle de M. de la Dauversière, un des « pères spirituels » de la Société de Montréal, d'Esnambuc va, dix-sept jours plus tard, planter les fleurs de lys sur la Dominique.

Revenu à Saint-Christophe, d'Esnambuc y continue son œuvre d'organisation. La Compagnie a pleine confiance en ses talents. Sur sa recommandation, son neveu Jacques Dyel — le frère du jeune héros qui périt dans l'attaque de Saint-Christophe par les troupes de don Frederico de Tolède — est nommé au gouvernement de la Martinique.

Dans cette société formée d'hommes rudes, d'Esnambuc s'emploie avec une ferme bonté à faire régner la concorde. Il règle les différends, interdit les blasphèmes et les jurements.

Voilà dix ans que notre pionnier se donne corps et âmes au petit monde qu'il a fait naître et il souhaiterait vivement revoir sa terre natale : Allouville, les Collines de Sainte-Adresse, le clocher de Caudebec et Saint-Wandrille le savant monastère, tout ce milieu si attachant dans lequel il a passé sa jeunesse et dont le souvenir lui revient au cœur. Mais, hélas, cette ultime joie lui sera refusée. Épuisé par ses navigations, prématurément vieilli par le climat des tropiques, Pierre Belain d'Esnambuc, fondateur des Colonies

françaises aux Iles de l'Amérique, s'éteignait dans les premiers jours de l'année 1637 au milieu de la société qu'il avait créée.

Quand Richelieu, si habile à discerner la valeur des hommes, apprit cette mort, il s'en affligea et dit hautement que le Roi venait de perdre un des plus fidèles serviteurs de son État.

Les auxiliaires laïques

Maintenant que vous connaissez le chef, le pionnier, nous voudrions vous présenter ses auxiliaires héroïques, ceux qui par leur volonté inflexible, leur bravoure, leurs remarquables qualités d'endurance, furent les véritables, les authentiques colonisateurs des Antilles. Nous avons nommé les « Engagés ». Du Tertre les appelait les « Serviteurs » français. Vous allez voir la grandeur, la noblesse de ce mot : servir, lorsqu'il est traduit en actes par des Français du XVIIe siècle.

Avant la colonisation officielle, les Français qui séjournaient dans les Iles avaient remarqué qu'il était pratiquement impossible de faire appel aux sauvages pour cultiver la terre.

Les Caraïbes excellaient dans la chasse et la pêche, la construction de leurs cases et de leurs pirogues, mais ils se . . . reposaient, c'est le cas de le dire, sur leurs femmes pour tous les autres travaux. Elles labouraient la terre « avec un bâton pointu », dit du Tertre, filaient le coton, tissaient les hamacs (le mot est caraïbe) et se livraient à toutes les besognes du ménage. Les Caraïbes auraient cru non seulement déroger, mais *dégénérer*, s'ils s'étaient livrés à une de ces occupations.

En somme, la façon de vivre des sauvages était incompatible avec le régime servile. On fut donc obligé de recourir à la main-d'œuvre française — car la traite des nègres n'existait pas encore — pour la mise en valeur des Antilles.

Les « Seigneurs-Associés » de la Compagnie de Saint-Christophe promettaient, vu le monopole du commerce qui leur était concédé pour vingt années, de faire passer aux Iles durant ce laps de temps, 4000 habitants — 4000 « engagés ».

Un document du XVII^e siècle définit l'engagé « celui qui pour le prix de son passage aux Iles et moyennant le payement annuel d'un certain nombre de livres de tabac, promettait par devant les tabellions royaux ou les lieutenants de l'Amirauté de demeurer trois ans sous l'obéissance d'un maître ». Celui-ci pouvait céder l'engagé à un autre maître, mais aussi — le cas ne fut pas rare — l'engagé pouvait se rédimer par le rachat avant l'expiration de son contrat.

Nous les avons vus, ces engagés bénévoles, s'embarquer sur la *Catholique*, la *Cardinale* et la *Victoire*. Plus tard « l'engagement » devint un véritable trafic et ceux qui s'y livraient, dit un contemporain, « prenaient à toutes mains ou enjolaient des paysans, des marins, leur racontant mille merveilles des pays où ils allaient être réduits en esclavage ».

Les engagés étaient, en effet, de véritables esclaves temporaires ou pour parler plus exactement, ils se trouvaient dans une condition intermédiaire entre la servitude et la domesticité. Ils bravaient les dangers et les fatigues du voyage dans des pataches si chargées de marchandises qu'à peine, dit le P. du Tertre, « pouvaient-ils se coucher tout de leur long ». Tour à tour défricheurs et agriculteurs, perpétuellement en guerre contre les Caraïbes, l'Espagnol ou l'Anglais, les engagés non seulement furent la cheville ouvrière de la mise en valeur des Antilles mais encore ils ont écrit de leur sang sur ces terres enchanteresses la plus merveilleuse épopée coloniale que l'on puisse imaginer.

Voyons-les à l'œuvre. Levés dès l'aube, la hache ou la bêche sur l'épaule, ils se rendent aux plantations. Ils abattent des arbres, sèment ou sarclent le tabac, plantent du manioc, des patates, des noix. Le mousquet est toujours à portée de leur main, car le Caraïbe est là . . . qui guette. Comme l'Iroquois, il « vient en renard, attaque en lion, fuit en oiseau ».

Un repos de deux heures est accordé à l'engagé au milieu de la journée pour déjeuner et fumer un « bout de pétun » — un cigare. Puis, dans l'écrasante chaleur de l'après-midi, le travail reprend sous la direction du maître qui a parfois . . . la main lourde.

Le soir, épuisés de fatigue, les engagés doivent, à tour de rôle, monter la garde. Ils fument pour ne pas dormir, et dans la nuit de saphir où les lucioles tracent leurs sillons lumineux, on entend, toutes les heures, d'une plantation à

l'autre, tirer des coups de mousquet. Les engagés font bonne garde.

A la Martinique et à Sainte-Lucie, les engagés eurent à lutter contre un ennemi non moins redoutable et tout aussi sournois que le Caraïbe : contre le serpent fer de lance, le *bothrops lanceolé*.

Il atteint parfois six pieds et devient gros comme le poignet d'un adulte. Jamais allongé, toujours enroulé en spirale, *lové*, suivant l'expression antillaise, il est sans cesse prêt à se détendre sur tout ce qui passe à portée de son jet meurtrier.

Le *bothrops lanceolé* est, en effet, un des représentants les plus dangereux, peut-être le plus dangereux de la venimeuse famille des solénoglyphes. « Ses crocs de devant, pointus comme des aiguilles et recourbés en forme d'alène de cordonnier, sont percés de bout en bout par un minuscule canal. Et c'est par là que ces serpents font glisser le venin qui est renfermé dans des petites bourses, situées aux deux côtés de la gueule, à l'endroit précisément où répondent les racines des crocs. »

Vous avez reconnu dans cette description empruntée à un vieil auteur les glandes à venin et les crochets sus-maxillaires : merveilleux instruments de mort, venimeuses et vivantes seringues de Pravaz.

La Martinique et Sainte-Lucie sont seules à héberger un hôte aussi indésirable. A quoi tient ce triste privilège, alors que l'on ne trouve pas de serpents dans toutes les autres Petites Antilles ? Le climat de ces îles est pourtant le même, leurs reliefs sont à peu près identiques, leur flore semblable, leur faune — au serpent près — analogue. On n'arriverait pas à expliquer cette dangereuse présence, si une curieuse légende n'attribuait au serpent de la Martinique — et nous verrons qu'elle est aussi valable pour celui de Sainte-Lucie — une origine des plus vraisemblables. La voici racontée par le P. J.-B. du Tertre, de l'ordre des Frères Prêcheurs, missionnaire apostolique aux Antilles.

Il n'est pas hors de propos de rappeler l'opinion des sauvages sur cette matière. Quelques-uns nous ont assuré qu'ils tenaient par tradition très certaine de leurs pères que cela venait des Arouagues, nation de la Terre-Ferme auxquels les Caraïbes de nos îles font une très cruelle guerre. Ceux-là, disent-ils, se voyant tourmentés et vexés par les perpétuelles incursions des nôtres, s'avisé-

rent d'une ruse de guerre non commune, mais extrêmement dommageable et périlleuse à leurs ennemis ; car ils amassèrent grand nombre de ces serpents, lesquels ils enfermèrent dans des paniers et caibasses, les apportèrent dans l'île de la Martinique et là leur donnèrent la liberté ; afin que sans sortir de leurs terres, ils pussent par le moyen de ces funestes animaux faire à leurs ennemis une guerre immortelle.

Cette ruse de guerre qui dénote un raffinement inouï dans la vengeance ne nous surprend pas des Arouagues, que les premiers voyageurs nous dépeignent comme une des peuplades les plus cruelles de la « France équinoxiale » : la Guyane actuelle.

Ces Indiens, riverains de l'Oyapok et de ses affluents côtiers, étaient, paraît-il, d'excellents marins. Montés sur leurs *bocassas*, grandes pirogues à trois voiles carrées, ils allaient jusqu'en Floride parfois, en longeant les Antilles. Rien d'étonnant que pour assouvir leur haine, ils aient capturé des serpents vivants — et nous savons qu'il existe à la Guyane une espèce de serpent presque semblable à celle de la Martinique — pour aller les semer sur les côtes martiniquaises.

Nous pouvons même, non sans vraisemblance, supposer une erreur de la part des Arouagues dans leur calcul des îles et que croyant être arrivés à la Martinique, ils déchargeaient en réalité à Sainte-Lucie une partie de leur venimeuse cargaison. Cette dernière, où l'on trouve les mêmes serpents qu'à la Martinique, n'en est séparée que par un bras de mer.

Après s'être rendu compte de leur méprise, les sauvages se seraient empressés d'aller semer le reliquat sur la Martinique. Ne restait-il que quelques couples de serpents, c'était plus qu'il n'en fallait pour infester tout le pays, vu leur prodigieuse fécondité : une cinquantaine de petits par portée.

Quelle que soit son origine, le serpent, à la Martinique et à Sainte-Lucie fut un obstacle sérieux à la colonisation et les engagés contribuèrent, en partie, à débarrasser ces îles d'un hôte aussi redoutable.

Mais, à mesure que les colonies Antillaises se développaient, le contrat des engagés expirait, et rentrés dans le droit commun, libres de toute entrave, ils s'élançaient vers la propriété, dont ils avaient fait un si rude apprentissage. La « Compagnie » leur cédait alors un terrain, « une place

de bois », de deux cents pas de largeur sur mille de hauteur qu'ils débéchaient et ensemençaient seuls ou avec un autre ex-engagé. Cette association s'appelait le « matelotage ».

Les « matelots » mettaient leurs biens en commun. Ils héritaient l'un de l'autre au détriment des parents. Ils avaient la même autorité sur les engagés qu'ils achetaient à leur tour ou sur les esclaves nègres qu'ils pouvaient se procurer par des capitaines de bateaux hollandais ou grâce aux prises faites sur les galions d'Espagne par des barques que les colons armaient. On cite des réussites rapides, foudroyantes, de ces engagés devenus matelots, puis « habitants » c'est-à-dire possesseurs de vastes exploitations.

La plupart des historiens qui ont parlé des engagés se sont mépris sur le but des ordonnances royales qui favorisèrent ce genre d'émigration. On a cru qu'elle était destinée à mettre des travailleurs à la disposition des planteurs des îles. Non, ce rôle était destiné à la race noire. Les engagés, dans la pensée de la France, étaient appelés à devenir des *planteurs*. Les trois années de travail forcé qui leur étaient imposées n'étaient qu'une épreuve qu'ils avaient à traverser avant d'arriver au but du voyage, ce n'était pas le but lui-même. Envoyés pour représenter la France sur ces terres nouvelles et lointaines, ils devaient devenir un jour propriétaires du sol qu'il leur fallut, d'abord, interroger laborieusement de leurs mains. La terre à la fin de l'engagement : tel était le véritable salaire, l'unique espérance de l'engagé.

L'augmentation de la population blanche et la multiplication des noirs amenés plus tard en flots par la traite firent tomber l'engagement, et d'aucuns ont cru à un échec de cette institution. En fait, l'engagement a pris fin, non parce qu'il a échoué, mais parce qu'il a *réussi*. La victoire fait cesser les efforts aussi bien que la défaite, et l'engagé a donné au monde un des plus beaux spectacles qui soit : celui de l'homme honnête, actif, courageux, seul artisan de sa fortune à travers tous les obstacles du sort.

L'engagement ne fut pas d'ailleurs la source unique à laquelle s'est recrutée la population des Antilles. Des familles de laborieux paysans, des artisans : charpentiers, menuisiers, vinrent librement chercher au soleil du Nouveau-Monde une place que les rangs trop pressés et trop fortement hiérarchisés de l'Ancien ne leur offraient pas. Ils appor-

taient aux Iles les habitudes d'ordre et d'économie qui tempérèrent les saillies de l'esprit guerrier et aventureux.

Dès le début de la colonisation, des personnes plus considérables passèrent également à leurs frais aux Antilles : cadets de famille pour la plupart fuyant l'iniquité du droit d'aînesse ou quelque folie de jeunesse, noblesse intrépide que ses qualités devaient naturellement porter à la tête de l'aventure coloniale.

Pour ceux-là, le sol ne fut pas le prix de l'engagement ; ils payèrent autant de leur bourse que de leur personne.

Plus tard, des familles éminentes envoyées par les Compagnies ou par l'État pour occuper les grandes charges du pays firent souche aux Iles. L'armée et la marine royales y ont laissé quelques-uns de leurs plus grands noms ; et quand la fortune coloniale eut de quoi tenter, — le faste d'un Dubuc rivalisait avec celui du duc de Choiseul, — les filles antillaises furent recherchées par la province ou la cour, et l'une d'elles, Joséphine Tascher de la Pagerie, devint impératrice des Français, de par la grâce et la beauté créoles.

Telles ont été les sources de la noblesse des Antilles. Mais pour se constituer noblesse du pays, il lui fallut repasser pour ainsi dire par le sol afin qu'elle repoussât plus indigène, plus appropriée à l'esprit de l'institution coloniale. Si l'origine fut comptée pour quelque chose, la vraie lettre de noblesse aux Iles fut la réussite dans l'œuvre coloniale. Les grands propriétaires de la terre furent les vrais nobles du pays, et comme les plantations de canne à sucre y représentaient — comme elles représentent aujourd'hui — les plus grandes propriétés, la sucrerie devint le véritable blason de la noblesse coloniale.

On les admire encore ces immenses champs de cannes à sucre, dont les longues palmes souples ondulent au souffle régulier de l'alizé, qui semble être la respiration des Iles.

La culture de jour en jour plus intensive — et finalement exclusive — du savoureux roseau (culture introduite par le Rouennais Trézel, encore un Normand) devait modifier du tout au tout le régime de la propriété aux Antilles.

Les innombrables petites « habitations » où les colons, avec leurs enfants et quelques engagés, cultivaient du tabac, de l'indigo ou du coton disparaissent devant de vastes domaines — *latifundia* antillais — qui produisent du sucre et consomment des esclaves nègres. L'introduction massive de

cette classe de travailleurs avait été déterminée par l'apparition aux Iles de la grande culture. Colbert réglementa et organisa en grand la traite du bois d'ébène, et nous avons pu l'appeler le « grand négrier ».

Pressé par le temps, nous ne pouvons esquisser, même à grands traits, l'histoire si passionnante — et souvent si passionnée — de l'esclavage aux Antilles. Esclavage bien moins cruel, dans l'immense majorité des cas, que ne l'ont prétendu certains auteurs.

La condition des esclaves nègres était pratiquement la même — à la durée près — que celle des engagés dont nous avons longuement parlé et ils étaient traités de la même façon. L'esclave noir, dit l'historien Adrien Dessalles, qui fut pour les Antilles ce que Garneau et Parkman ont été pour le Canada, « roulait » avec l'engagé. Tous deux se courbèrent sur la même terre, ils la fécondèrent de leurs sueurs, la travaillèrent avec les mêmes bèches et souvent sur le même rang.

Le Très-Christien Louis XIII eut toutes les peines du monde à sanctionner légalement ce trafic inhumain qui, après avoir été aboli par la Convention, puis rétabli sous le Consulat, devait être définitivement supprimé par le Gouvernement provisoire du 3 août 1848. C'est seulement après de pressantes observations et lorsque l'on remontra au Roi — on touchait à sa corde la plus sensible — que la traite était alors l'unique moyen d'inspirer le culte du vrai Dieu aux Africains, que Sa Majesté permit aux premiers habitants des Iles d'avoir des esclaves.

Et quand les religieux missionnaires, dit le P. du Tertre, ne s'occuperaient qu'à « travailler à la conversion de ces esclaves, ils devraient s'estimer bienheureux ; puisque Dieu a répandu de si abondantes bénédictions sur les soins qu'ils ont pris de leur salut, qu'il n'y a presque pas un nègre dans toutes les Antilles françaises qui ne soit chrétien et qu'ils n'aient régénéré dans les eaux du baptême ».

Les missionnaires

L'idéal missionnaire avait, en effet, germé en France en même temps que l'esprit colonisateur.

En tête des articles de « l'acte d'établissement de toutes les Compagnies de Colonisation — celles qui se succédèrent

aux Antilles comme au Canada — figure cet engagement solennel :

Messieurs les Associés ou les « Seigneurs Associés » feront instruire les sauvages afin de les convertir à la religion catholique, apostolique et romaine. A cet effet lesdits seigneurs devront faire passer des Ecclésiastiques es terres nouvelles.

Louis XIII, de pieuse mémoire, par l'édit du 8 mai 1642, — véritable « Déclaration des Droits du Chrétien », — voulait même que les sauvages qui seraient convertis à la foi chrétienne fussent « censés et réputés naturels français, capables de toutes charges, honneurs, successions et donations, ainsi que les originaires et regnicoles, sans être tenus de prendre lettres de déclaration ou de naturalité ».

Émules des Récollets au Canada, les Capucins, sans doute protégés par le P. Joseph « l'Éminence Grise », furent les premiers à porter la Bonne Nouvelle aux Iles de l'Amérique. Puis vinrent les Dominicains, les Jésuites et les Carmes réformés de la province de Touraine. Plusieurs religieux de ces ordres furent massacrés par les Caraïbes, et ces sauvages ont souvent assuré au P. Raymond Breton qu'ils avaient vu s'élever des lumières sur les lieux de leur martyre.

Comme les Brébeuf, les Lallemand, les Jogues avaient réchauffé de leur sang les sillons glacés de la Nouvelle-France, le sang des martyrs antillais fit s'épanouir, sur ces terres ensoleillées, éclatante et vivace comme une orchidée des tropiques, la fleur sublime de la Foi.

L'apostolat des missionnaires commence dès leur embarquement. Ils réprimant les matelots qui sacrent, et font mettre aux fers les récidivistes. Ils encouragent les passagers ou les engagés au moment des dangers, et, grâce à leur zèle, le navire semble être une Cité de Dieu voguant sur l'océan. Le matin, raconte le P. Maurille de Saint-Michel, devant l'équipage agenouillé au pied du mât de misaine, « je commençais à entonner l'*Ave Maris Stella* et le *Benedictus*, continués par l'assemblée. Le P. Ambroise disait les oraisons. Le soir, nous chantions le *Magnificat* et le *Salve*, le tout fini par le cri général de « Vive le Roi ». La messe fut dite tous les dimanches et jours de fête.

Arrivés aux Iles, les missionnaires doivent bâtir de leurs mains la petite chapelle faite de fourches et de lattes de bambous où ils célèbrent le Saint Sacrifice.

Dans cette société naissante formée d'hommes âpres, le Missionnaire représente l'Esprit de Charité dressé contre le pragmatisme outrancier. Et ce ne fut pas une des tâches les moins pénibles à ces hommes de Dieu que de maintenir l'union parmi leurs propres frères, parmi ces hommes venus aux Iles dans l'espoir d'une fortune rapide et qui volontiers eussent laissé déborder leurs appétits. Il fallait *d'abord* empêcher que ces chrétiens ne déshonorassent l'Évangile aux yeux des sauvages. Les missionnaires y réussirent pleinement.

Les chapelles de fourches et de bambous s'avèrent bientôt trop petites ; elles sont remplacées par de belles et vastes églises en pierres et bois du pays ; et pourtant si grande est l'affluence que nombre de personnes sont obligées d'assister à la messe de l'extérieur.

Quels soins également les missionnaires ne prirent-ils pas de l'instruction des nègres ! Là encore, Dieu répandit d'amples bénédictions sur leur tâche apostolique. Nous avons eu cette consolation, dit encore le P. du Tertre, d'avoir engendré à Jésus-Christ et à l'Église plus de 15.000 esclaves, qui n'auraient jamais eu la connaissance du vrai Dieu dans leurs pays.

Il nous semble les voir ces missionnaires en robe de laine blanche, noire ou de bure marron, leur petit bissac sur l'épaule, grim pant les « mornes » des Antilles pour aller porter la Bonne Nouvelle aux nègres des plantations. Ils sont fatigués, leur visage ruisselle de sueur à cause de l'extrême chaleur, mais quelle sérénité, quelle joie supraterrrestre brille dans leurs regards !

Vraiment le nom « d'Apôtre des Nègres » que l'on a donné à Victor Schœlcher, dont les libelles contribuèrent à l'émancipation des esclaves, conviendrait mille fois mieux à ces religieux qui arrachèrent les âmes des noirs de la gangue païenne et en firent des fils de Dieu. Loin de favoriser l'oppression, comme on les en a accusés, ils ont toujours, ces missionnaires, élevé la voix pour adoucir le sort des esclaves. Ils ont rendu le maître plus pitoyable et l'esclave plus vertueux, servant ainsi la cause de l'humanité sans bouleverser l'ordre établi.

Arrêtons-nous devant l'un de ces missionnaires, devant le P. Jean-Baptiste du Tertre, de l'Ordre des Frères Prêcheurs.

Du Tertre, n'est pas seulement l'historien des temps héroïques des Antilles, il a pris une part considérable à la colonisation, partageant les dangers, les fatigues des colons. Il est au nombre de ces religieux qui ont planté la croix, bâti les églises, béni les premières habitations, installé sur le sol la religion catholique, soldats du Christ, marchant à l'avant-garde de la civilisation.

Dans la petite église du bourg Saint-Jacques, à la Martinique, il existait un tableau ancien représentant un Dominicain au milieu de négrillons et de négrillonnes et leur faisant le catéchisme. Au bas du tableau, l'on pouvait lire cette inscription évangélique : « *Sinite parvulos venire ad me* » (laissez venir à moi les petits enfants) ; c'est ainsi que nous aimerions nous représenter le P. du Tertre.

Sa dilection pour les nègres transparait en de nombreuses pages de son *Histoire générale des Antilles*.

Ils ne viennent pas noirs au monde, dit le Dominicain, et j'en ai baptisé quantité d'aussi vermeils que les enfants des Français. Mais deux ou trois jours après qu'ils sont nés, la couleur de leur peau change ; ils paraissent d'un jaune basané qui se brunit peu à peu jusque vers le septième jour, auquel ils deviennent noirs comme du jais.

Rien ne semblait prédestiner du Tertre à la vocation de missionnaire. Né en 1610 à Calais où son père exerçait la médecine, il quitte le collège pour s'embarquer comme pilotin sur un navire hollandais. Puis, lassé des aventures maritimes, il s'engage dans l'armée, et en 1633 il prend part au siège de Mæstricht. Mais la vie de camp n'est point encore son idéal ; du Tertre vient frapper à la porte du noviciat des Dominicains. Il fait profession en 1635 et est envoyé aux Antilles en 1640.

Du Tertre nous montre les privations des premiers missionnaires, vivant de crabes et de pourpier sauvage cuit à l'eau. Cependant ils ne laissaient pas, dit le Dominicain, de travailler infatigablement pour assister les colons. Médecins des âmes et des corps, ils allaient porter le Saint Sacrement en des lieux éloignés. A cette époque où les chemins n'étaient pas tracés, il leur fallait franchir des précipices, escalader des pentes abruptes, passer deux ou trois fois les rivières ayant de l'eau jusqu'aux aisselles.

L'accomplissement de leurs devoirs d'état n'empêchait pas les missionnaires de prendre une part active aux événements historiques.

Quand d'Esnambuc occupe la Martinique, c'est le P. Hyacinthe, un capucin, qui plante la croix au pied de laquelle sont attachées les armes de Sa Majesté peintes sur un grand écusson, puis il chante le *Te Deum* à la décharge des canons des vaisseaux. Dans des combats avec les Caraïbes, le P. Boulogne, un Jésuite, ne peut pas se résigner à abandonner « son cher troupeau ». Il exhorte les colons et leur donne l'absolution avant l'attaque.

Dans la paix comme dans la guerre, les religieux interviennent. Les missions les plus délicates leur sont confiées. C'est du Tertre qui après la faillite de la Cie des Iles de l'Amérique négocie l'achat de la Grenade pour le Comte de Cérillac, comme le P. Lejeune conjure Louis XIV de venir au secours du Canada toujours menacé par l'Iroquois.

A mesure que l'on avance dans la lecture de l'*Histoire générale des Antilles*, du P. du Tertre, l'on reste émerveillé de la science de ces missionnaires aux Iles. Comme ses confrères de la Société de Jésus, les Bouton, les Pelleprat ou ceux de son ordre : les PP. Mathias du Puis, Philippe de Beaumont, Pierre Fontaine, du Tertre parle de tout — histoire, économie politique, sciences naturelles — *ex professo*. Grâce à ces religieux, aucun pays, à l'exception du Canada avec les *Relations* des Jésuites, ne possède sur son origine des annales aussi complètes que les Antilles.

Quant au style de du Tertre, imagé, pittoresque, criant de vérité, il a si fortement impressionné Chateaubriand que celui-ci réserve au Dominicain tout un chapitre du *Génie du Christianisme*, celui qui précède les Missions de la Nouvelle-France.

Si la perfection dans l'art de peindre, dit le Vicomte, consiste à donner une idée précise des objets en les offrant toutefois sous un jour agréable, le missionnaire des Antilles a atteint cette perfection.

L'hommage est de qualité, émanant d'un écrivain tel que Chateaubriand. Vous allez pouvoir juger s'il est mérité.

Du Tertre vous montre quelquefois tout un animal d'un seul trait ; il appelle l'oiseau mouche une *fleur céleste*.

Les plumes du flamant, dit-il ailleurs, sont de couleur incarnat et quand il vole à l'opposite du soleil, il parait tout flamboyant, comme un brandon de feu.

De lui encore cette trouvaille à propos de l'ananas, qu'il nomme le roi des fruits :

C'est sans doute pour cette raison que l'ananas porte une couronne sur la tête comme marque essentielle de sa royauté.

Du Tertre atteint également la perfection lorsqu'il décrit en demi-teinte, pourrions-nous dire, les premiers habitants des Antilles.

Les Caraïbes, dit-il, sont grands rêveurs ; ils portent sur le visage une physionomie triste et mélancolique. Ils passent des demi-journées entières, assis sur la pointe d'un roc ou sur la rive, les yeux fixés en terre ou sur la mer, sans dire un seul mot.

C'était un peuple étrange que ces Caraïbes. Nous parlons au passé, car à l'exception de quelques rares descendants qui vivent aujourd'hui à la Dominique, la race caraïbe a complètement disparu des Antilles.

Issus des *Galibis*, une peuplade du continent sud-américain, ces sauvages auraient envahi à une époque inconnue les Petites Antilles, dont ils massacrèrent les habitants, les *Ygnéris*, à l'exclusion des femmes. Le langage de celles-ci, différent de celui des vainqueurs, resta comme un témoignage indélébile de cette usurpation.

On conçoit l'étonnement des missionnaires, lorsque à leur débarquement aux Iles, ils virent surgir des bois ou arriver sur leurs pirogues bariolées de vives couleurs, ces hommes rouges, armés d'arcs et de flèches et tenant leur *boutou*, la terrible massue caraïbe.

De belle stature, la tête ornée de plumes de perroquets fichées dans leurs cheveux noirs et luisants, des colliers de dents d'*agouté* cliquetant sur leur poitrine musclée, tels étaient ces Caraïbes que les missionnaires entreprirent de nous concilier par la religion.

Aux Antilles comme à la Nouvelle-France, ils se heurtèrent aux mêmes difficultés : l'irréligiosité des sauvages et surtout l'ignorance de leurs dialectes, dont certains ne possédaient même pas de mot pour désigner la divinité. Au Canada,

comme à Saint-Christophe, à la Guadeloupe ou à la Martinique, les missionnaires avaient la « langue nouée ».

En ce qui concerne les Caraïbes, il appartenait au P. Raymond Breton de « dénouer » la langue de ses confrères.

La vie de ce fils de saint Dominique fait songer à celle du P. Brébeuf. Comme le Jésuite du Canada s'était pour ainsi dire naturalisé Huron, le Dominicain des Antilles se fit Caraïbe et vécut cinq ans au milieu des sauvages afin d'étudier leur langue. Il écrivit à leur usage un catéchisme et publia un dictionnaire et une grammaire caraïbes, futurs instruments d'apostolat.

Le P. Breton nous fait assister à la vie des sauvages.

Levé avant le jour, le Caraïbe allait se baigner à la rivière la plus proche, puis il rentrait au *Carbet*, une case plus spacieuse que les autres, à usage commun, où il se séchait avec ses amis devant le feu. Une de ses femmes le passait alors des pieds à la tête au *roucou*, onguent rouge, qui lui servait à la fois d'ornement et d'habit. Sa toilette terminée, le Caraïbe déjeunait de lézards ou de poissons, parfois de gibiers boucanés, de crabes bouillis dans de l'eau de manioc, le tout *sans sel*, mais fortement pimenté. Bien qu'ils eussent de belles salines naturelles, les sauvages croyaient, en effet, le sel très mauvais pour l'organisme.

Quand ils voyaient les Français en user, ils leur disaient avec compassion : « Compères, vous vous faites mourir. » Un physiologiste ne manquerait pas de trouver dans ce régime déchloruré, la cause de la « mélancolie » des Caraïbes, dont parle le P. du Tertre.

Il faudrait consacrer toute une conférence à la narration des curieuses superstitions caraïbes ou de leurs coutumes bizarres, telles que l'aplatissement du front des bébés-caraïbes par leurs mères, aplatissement qu'elles considéraient comme un trait de beauté et qui finalement se traduisait par une déformation de la boîte crânienne. Nous aurions voulu évoquer cette étrange pratique de la « couvade », où le mari fait l'accouchée, alors que « l'intéressée » vaque aux occupations du ménage, pratique dans laquelle les ethnographes croient distinguer une sorte de reconnaissance de la paternité.

Mais ne nous attardons pas trop sur les . . . sentiers caraïbes et revenons au P. Breton et à nos missionnaires. Quel fut le résultat de l'évangélisation des Caraïbes ? Nous

sommes obligés de reconnaître, avec le P. du Tertre, qu'il ne fut pas hélas ! en rapport avec le zèle déployé par les missionnaires. Mais qu'importent les questions de nombre ? La conversion d'un seul infidèle ne vaut-elle pas mieux, selon l'expression de Champlain, que la conquête d'un royaume ?

En fin de compte, les sauvages, furieux de voir occuper leurs terres, harcelèrent de plus en plus les Français. On dut les refouler vers les Carbestertes (les parties situées à l'est des Iles), d'où ils dirigeaient néanmoins leurs attaques contre nos établissements. Finalement, on fut obligé de les chasser des Antilles pour ne leur laisser que la libre possession de la Dominique et de Saint-Vincent : plus qu'il n'en fallait pour cette poignée de réfractaires.

Entretiens, le P. Breton était rentré en France pour rétablir sa santé compromise par vingt ans de colonie. Et les habitants de Poitiers, en l'an de grâce 1672, pouvaient voir, aux premiers sons de la messe matinale, se diriger vers le couvent des Ursulines, non loin de l'admirable reliquaire roman qu'est Notre-Dame la Grande, la mince silhouette d'un Dominicain, dont le visage était encore tout bruni par le soleil des tropiques. C'était le P. Breton, qui avait été contraint d'échanger la vie aventureuse et tourmentée de missionnaire chez les Caraïbes, contre celle d'aumônier de couvent.

Après le P. du Tertre, « l'Hérodote des Antilles », et le P. Breton, « l'apôtre des Caraïbes », nous voudrions maintenant pour compléter notre triptyque dominicain esquisser le portrait d'un autre fils de saint Dominique, dont le souvenir, mêlé de légende, est après plus de deux siècles encore vivace aux Antilles.

Le 24 août 1693, un voyageur portant l'habit blanc couvert en partie par une casaque de camelot noir entra dans la ville de La Rochelle. Il y avait dans toute sa personne — visage grave, mais sans tristesse, regard assuré, taille haute et droite — une dignité et un air de commandement qui l'eussent fait prendre pour quelque abbé de Prémontré.

Cet homme était le P. Labat, dominicain, profès du couvent de l'Annonciation de la rue Saint-Honoré ; il venait s'embarquer pour la Martinique.

Arrivé dans l'île, il est nommé curé du Macouba. Il charme et domine ses paroissiens, et toute la petite commu-

nauté lui fait fête. Pourtant il ne fut pas possible au P. Labat de séjourner longtemps à la cure de Macouba. Son Supérieur, le P. Caumels, avait distingué en lui certaines aptitudes qui le désignaient à prendre la direction de l'habitation Saint-Jacques, la grande plantation des Dominicains.

En deux ans, le P. Labat établit des canalisations, qui ont fait longtemps l'admiration des hydrologues ; il construit des moulins pour broyer les cannes à sucre, il s'occupe en agronome de l'amélioration des terres, invente un appareil à distiller le rhum ; bref, non seulement il sauve la propriété de la ruine, mais il en fait une des plus florissantes plantations de la Martinique.

Il écrit un traité de la fabrication du sucre, qui pendant cent cinquante ans demeura le meilleur du genre, et des rapports sur les cultures secondaires, qui aujourd'hui encore n'ont presque rien perdu de leur valeur.

La renommée du P. Labat s'étend aux îles voisines. Le gouverneur de la Guadeloupe, Auger, le réclame pour aider les colons à fortifier l'île contre les Anglais, et nous trouvons notre Dominicain aussi à l'aise dans son nouveau rôle de constructeur de bastions, d'escarpes et de contre-escarpes.

Il prend même part à une bataille, évoquant les prouesses de ces moines du moyen âge qui faisaient merveille dans les combats.

Revenu à la Martinique avec de nouveaux titres de distinction, le P. Labat est nommé supérieur de son Ordre et vicaire apostolique. Il fait reconstruire sur des plans plus vastes le couvent des Dominicains à Saint-Pierre, la cité martyre, et jadis la métropole des Petites Antilles. Puis il entreprend, à travers l'archipel antillais, cette série de voyages dont le récit remplit les huit volumes qu'il a publiés.

Cet ouvrage, est, en somme, un journal où l'auteur note ses impressions et narre les aventures qui lui sont arrivées ou les événements dont il a entendu parler. Le P. Labat converse plus qu'il n'écrit. Alors que l'*Histoire générale des Antilles*, du P. du Tertre, ordonnée, méthodique, rappelle un beau jardin à la française, le *Nouveau voyage aux Isles de l'Amérique*, de Labat, sans autre plan que l'ordre chronologique, évoque l'harmonieux désordre d'un jardin anglais.

On lit toujours avec plaisir ces anecdotes piquantes où le P. Labat raille finement les médecins, les femmes. Ses

confrères eux-mêmes n'échappent pas à sa verve caustique.

Nous passons la parole au P. Labat. Il va nous parler d'un fils de saint François de Paule : du P. Plumier.

C'était un minime provençal. Il avait entre autres talents un génie merveilleux pour la botanique et une main admirable pour dessiner les plantes. Il avait été envoyé aux Iles quelques années auparavant avec un autre Provençal, médecin de profession et chimiste, nommé Surian.

La Cour qui les entretenait avait destiné le Minime pour peindre les figures des plantes entières et desséquées et le Médecin-chimiste pour en tirer les huiles, les sels, les eaux et autres minuties dont on se sert aujourd'hui pour abréger la vie des hommes, sous prétexte de leur conserver la santé. Tous deux revinrent en France après dix-huit ou vingt mois de travail, chargés de graines, de racines, de feuilles, de sels, d'huiles et autres babioles et de quantité de plaintes l'un contre l'autre. Il y a apparence, poursuit le P. Labat, que le P. Plumier avait plus de raison que le chimiste ou qu'il fut mieux écouté puisque Surian fut congédié et que le Minime fut renvoyé aux Iles pour y travailler à nouveau.

Voici en quelles circonstances :

Un médecin anglais avait publié un livre de plantes de l'Amérique dans lequel il avait fait graver plus de soixante espèces de fougères. On crut qu'il était de l'honneur de la Nation d'en découvrir davantage et comme on ne connaissait personne dans tout le Royaume plus capable de soutenir le poids de cette grave affaire que ce Minime, on lui en donna la commission. Il y avait six mois qu'il était arrivé à la Martinique quand après avoir épuisé toutes les fougères de la Basse-Terre, des pitons du Carbet et des Mornes de la Calebasse, il vint à la Carbesterre pour y en chercher d'autres. Son mérite personnel et la gloire de la nation pour laquelle il travaillait firent que je le reçus avec toute la civilité possible et que je l'aidai de toutes mes forces à grossir son magasin de fougères.

A son retour en France, le P. Plumier fit publier un *Traité des Fougères*, illustré de quelque cent cinquante planches. Le record anglais était battu de loin.

Le savant botaniste resta pendant près de deux siècles détenteur du . . . « ruban bleu » des fougères, jusqu'au jour ou un autre très grand botaniste, le P. Antoine Duss, de la congrégation des Pères du Saint-Esprit, le lui enleva. Le P. Duss a colligé toutes les plantes des Antilles. Les voyageurs qui se sont occupés de botanique, dit-il dans son introduction à la *Flore phanérogamique des Antilles*, — un ouvrage apprécié

des savants du monde entier,— n'ont visité nos îles qu'en passant ; ils n'ont pas pénétré dans les grands bois, où à la Martinique notamment, l'abondance des serpents est un obstacle sérieux aux herborisations.

Laissons le P. Duss s'enfoncer dans les « grands bois » martiniquais et revenons au P. Labat. De son temps, le clergé n'était plus acteur, comme nous l'avons vu, dans les œuvres de colonisation. En dehors des devoirs habituels de leur charge, les religieux s'étaient fait planteurs. Ils s'occupaient à mettre en valeur les vastes propriétés qui leur avaient été concédées.

L'Église, en somme, s'était placée à la tête de la mise en valeur des Antilles comme jadis à la tête de la colonisation. Ses habitations, les mieux régies, étaient celles où s'essayaient les cultures nouvelles. C'étaient les *habitations-modèle* de l'époque. Les esclaves y étaient les plus humainement traités. Les religieux prenaient soin de les catéchiser ; ils leur enseignaient la morale chrétienne si consolante pour les opprimés. Ils admettaient les esclaves aux sacrements au même rang que les maîtres, les embrassant tous dans la tendre et sublime appellation de frères.

Tel était, aux Antilles, l'état du clergé à l'époque du P. Labat. Après douze années de séjour dans ces îles enchantées, notre Dominicain dut rentrer en France pour essayer d'aplanir certaines difficultés qu'il avait eues avec le Gouverneur de Machault. Un homme ayant son franc parler comme le P. Labat, ne pouvait manquer de se heurter au pouvoir civil. Il s'y brisa... Le 15 décembre 1706, le ministre Pontchartrain écrivait au P. Provincial des Jacobins :

S. M. m'ordonne de vous dire que son intention est que vous déclariez au P. Labat qu'elle lui interdit de repasser aux Îles sous quelque prétexte que ce soit.

Le souvenir du P. Labat devait toutefois subsister aux Antilles sous une forme assez imprévue : celle de la légende...

A la tombée de la nuit, lorsqu'il n'y a plus à l'Occident qu'un flamboiement rouge-sang contre lequel les silhouettes des moines prennent une teinte noire-veloutée, d'une douceur inexprimable, on voit parfois un point lumineux qui se déplace rapidement. C'est sans doute la lanterne ou le

flambeau de quelque nègre attardé qui regagne en hâte sa case montagnarde. Mais si vous interrogez un passant, il vous dira que vous avez vu le fanal du P. Labat. La tradition veut, en effet, que ce soit l'ombre du Dominicain qui se promène pendant la nuit sur les pentes des montagnes. Et à la veillée, les mamans menacent les bébés créoles qui ne sont pas sages, de les faire emporter par le P. Labat . . .

Nous avons vainement tenté de remonter à l'origine de ces traditions et l'on nous a fait là-dessus d'étranges récits. Mais nous n'avons vu en tout cela que la forte impression laissée par le Dominicain dans la mémoire des populations antillaises . . .

* * *

Nous voilà arrivés au terme de notre odysée. Tout ce passé prestigieux ou légendaire que nous venons d'évoquer pourrait se synthétiser en quelques images familières. C'est, patinée au soleil de l'Histoire, l'attachante physionomie du grand Normand Pierre Belain d'Esnaubuc, entraînant à sa suite vers les îles Caraïbes une foule de jeunes Français, intrépides et ardents.

Devant le groupe compact de ces héros et portant l'étendard triomphant de notre Rédemption, s'avancent des théories de Religieux : Capucins, Jésuites, Carmes, Dominicains, qui, dans un idéal authentiquement français et si généreusement humain, partirent à la recherche de ces brebis égarées — les Caraïbes et les Nègres — dont une seule, dit l'Évangile, est d'un prix inestimable.

La France, selon l'expression de Parkman, ne cherchait pas, en effet, à « soumettre par le sabre, mais par la Croix, elle aspirait non pas à détruire les nations qu'elle occupait, mais à les embrasser dans son sein comme ses enfants ».

Du vaste empire que nous possédions aux Antilles, nous n'avons gardé que ces deux joyaux : la Martinique et la Guadeloupe. Mais à Saint-Christophe, devenu Saint-Kits, comme à la Dominique, à Sainte-Lucie, à Saint-Domingue, l'attachement à la Religion maintient dans les cœurs le souvenir de l'*Alma Mater*, de la France. Dans ces Îles aujourd'hui sous d'autres drapeaux, on continue à parler notre langue, à y être en majeure partie des fils soumis de

Rome et comme les Canadiens, ces Antillais auraient pu adopter la fière devise : « Je me souviens. »

Aux Antilles aussi nous nous souvenons des missionnaires martyrisés et des sacrifices qu'ils s'imposèrent. Nous nous souvenons que la colonisation fut le fruit de l'héroïsme déployé par les engagés, par ces cadets de familles normandes, saintongeaises, bretonnes, poitevines, dont les descendants blancs sont aujourd'hui propriétaires d'un sol chèrement gagné.

Ils n'ont pas cessé, ces défricheurs des Indes occidentales, de donner au cours des siècles des preuves de ces qualités de courage et d'abnégation, d'esprit d'initiative et de persévérance dans l'effort qui forment le tréfonds de l'âme française. Car ces qualités — en dépit d'éclipses momentanées plus apparentes que réelles — n'en sont pas moins intactes dans nos provinces de France.

Ils sont, ces colons antillais, frères par le sang des colons canadiens, les descendants d'une race qui ne veut pas mourir. Selon la belle expression de Louis Hémon, ils sont un témoignage. Oui, un témoignage basé sur la Foi, la Famille et l'Amour du Pays, certitudes morales que ne saurait submerger l'immense vague de pragmatisme qui déferle sur le monde.

Henry DE LALUNG.
